

Trait d'union – communication**11 novembre 2014 à l'ASFRIS****L'expérience d'un réel « contre-rôle »
pour les acteurs du social fribourgeois.**

CB : discours de remerciement et présentation des intervenants

CB : Qui ont est ?

Trait d'union est une association fribourgeoise pour la promotion de l'action sociale dans le canton de Fribourg.

C'est 127 membres individuels œuvrant (ou ayant œuvré) dans près de 50 institutions différentes, quel que soit leur niveau de formation, leur diplôme ou leur pourcentage de travail. Ce sont des actions proposées et votées par les membres. Ce qui nous réunit, ce qui nous relie : c'est notre engagement auprès de la population pour la promotion de l'action sociale par un travail concret, un accès et un réel intérêt au terrain de l'action sociale.

Près de 10 fonctions professionnelles différentes : AS, ES, ASC, curateur, infirmier, psychologue, médecin, enseignant de niveau CFC-HES-UNI, retraité, collaborateur scientifique, MSP, etc. Fonctions en lien à l'intervention de terrain, cadre de proximité ou direction soucieuse de la réalité de l'action sociale.

SC : D'où on vient ?

Collectif de professionnels du terrain qui en 2005 posait le constat déprimant des obstacles dans la collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle, alourdi par un discours médiatique de prudence face à des usagers considérés comme abuseurs. Nous vivions un réel sentiment de non-reconnaissance de notre expertise du terrain et des nécessités d'un travail collectif pour favoriser une action sociale citoyenne, solidaire et efficace.

Depuis 2006, 8 actions organisées (action = séance permettant de découvrir un partenaire, son dispositif structurel, ses ambitions et limites et thématissant des enjeux sociaux spécifiques), 10 visites institutionnelles, 5 tables rondes, 6 interpellations ou réponses à des avant-projets de loi et d'autres événements.

CB : Que fait-on ?

Pour vous présenter nos objectifs et quelques actions réalisées, nous avons opté pour un détournement... non pas d'un avion en plein vol, mais d'un jeu : le TABOU. En effet, pour conforter le thème de l'indiscipline qui nous réunit aujourd'hui, nous avons choisi de détourner ce jeu - l'espace de cet atelier - pour transformer des notions habituellement TABOU en de réelles prescriptions de travail social. Le BUT du jeu proposé est donc de buzzer des notions qui parfois dérangent, déroutent, divisent, interpellent, glacent tout en montrant comment Trait d'union joue subtilement son contre-rôle. « Tabou et contre-tabou » animé ou mis en scène par 2 joueurs : un président et sa contre-présidente...

Petit clin d'œil sur nos BUTS

SC : Premier objectif de Trait d'union : promouvoir et réaliser une collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle en visant le renforcement du travail de réseau et le décloisonnement de nos institutions **BUZZ**

CB : Trait d'union se pose en **contestation** entre autre de ces modèles qui consiste à blinder ou standardiser les processus d'accueil ou de collaboration dans nos institutions, histoire de refiler la patate chaude aux collègues ou de confisquer cette évaluation ou cet outil précieux qu'est l'entretien de réseau aux acteurs du terrain en les confiant à des dispositifs, des formulaires, des coordinateurs XY ou je ne sais quel case manager **BUZZ**

SC : oui mais Trait d'union propose de le faire sans accabler ou juger nos institutions, mais en proposant de donner la parole et de réunir les acteurs concernés dans un processus collectif, participatif et engageant (par exemple, tables rondes) afin d'identifier les potentiels de collaboration, les attentes réciproques, les freins et limites structurelles et envisager quelques pistes pour les dépasser. Les membres de Trait d'union ont, par exemple, rencontré la **Police de proximité**, les **autorités de migration**, les **présidents de Groupe du Grand Conseil fribourgeois** ou encore les **pouvoirs judiciaires** (pénal). En 2008, Trait d'union réunissait l'association **Ex-expression**, qui propose son soutien aux auteurs de violence et **Solidarité femmes**, qui proposent soutien et accueil aux victimes de violence. Ces acteurs ne s'étaient jamais rencontrés... Un débat sur les possibles collaborations en réseau dans ces situations a pu avoir lieu. Le lien a donc été créé. Le phénomène de la violence a pu être posé comme un phénomène qui concerne tous et non pas dans un clivage positionnel consistant à favoriser les victimes ou les auteurs... Cette action a mis en évidence la nécessité d'un travail « ensemble » autour d'un phénomène social problématisé dans sa dimension collective.

SC : deuxième objectif de Trait d'union : défendre les intérêts des destinataires de l'action sociale **BUZZ**

CB : Trait d'union se pose en **rébellion** face au développement d'un certains discours anti-usager ou suresponsabilisant quant à la nature de leurs difficultés et ce au sein de nos institutions ou services ; ne voyant le bénéficiaire plus que comme un abuseur potentiel de l'aide de l'Etat ou comme le seul responsable de ces problèmes, **rébellion** face au développement d'un travailleur social qui ne serait là que pour traquer et/ou identifier le mauvais pauvre (ou encore se faire abuser par l'usager) et qui devrait pour se faire développer comme principal attitude la méfiance et la prudence, mobiliser de surcroît un référentiel juridique et procédural de plus en plus important dans son action quotidienne. **BUZZ**

SC : oui mais Trait d'union propose de le faire sans mettre au pilori ces mauvais travailleurs sociaux, mais en donnant entre autre la parole aux bénéficiaires et aux acteurs, qui par leurs témoignages peuvent expliquer les solutions trouvées et les difficultés dépassées. En 2011, un jeune adulte venait témoigner dans une table ronde en présence d'un représentant de l'Etat, d'éducateurs et d'assistants sociaux de son parcours de réinsertion socio-professionnelle, des aides reçues, de l'importance du soutien dont il a bénéficié, des embûches et des solutions trouvées, de son engagement mais aussi de ses fragilités. Une vision réaliste mais optimiste et constructive a pu se construire des difficultés d'insertion de jeunes au parcours atypique. La pérennité d'une structure citée comme aidante a pu être défendue auprès de l'Etat. Elle existe encore aujourd'hui, alors qu'au moment de nos débats, discussion avait lieu dans le canton pour fermer les portes de ce dispositif.

SC : troisième et dernier objectif de Trait d'union : développer des actions de promotion de l'action sociale **BUZZ**

CB : Trait d'union fait acte de **résistance** face aux critères quantitatifs, économiques ou statistiques comme seuls et uniques éléments d'évaluation de l'action sociale. **Résistance** contre un but unique de nos politiques qui est le développement économique de nos sociétés. **BUZZ**

SC : oui mais Trait d'union le fait sans brûler les rapports annuels de nos institutions, mais en informant, en donnant la parole aux acteurs du social pour défendre leurs critères de réussites, pour rappeler les bénéfices d'un développement socio-sanitaire harmonieux de nos sociétés. En 2013, Trait d'union réunissait quelques membres de Trait d'union entre autres des enseignants HES ou des personnes concernées par la formation des étudiant-e-s en travail social, pour préparer une réponse à l'avant-projet de loi devant celer l'union des 4 HES Fribourgeoises (de gestion, d'architecture, de santé et du social). Trait d'union pouvait ainsi relayer l'avis des travailleurs sociaux sur le fait que les HES devaient également être au service de l'essor médicosocial du canton et non seulement économique, que le besoin en termes de personnels formés ne pouvait pas être seulement liés aux besoins économiques, mais aussi à l'évolution des problématiques sociales. L'ensemble des remarques ont été prises en compte dans le projet de loi définitif.

CB : Conclusion

Les actions de Trait d'union permettent à nos membres de s'ouvrir une réelle marge de manœuvre en tant qu'acteur social au-delà de leurs fonctions professionnelles ou de leur attachement institutionnel. Ils trouvent dans notre association la possibilité de révéler les enjeux du terrain en revendiquant une expertise inestimable qui est basée sur des connaissances pragmatiques. L'acteur social peut ainsi se positionner, participer au développement des dispositifs sociaux et des politiques sous-jacentes et prendre des risques qui sont portés par un collectif constructif, Trait d'union.

C'est un travail social comme discipline professionnelle indisciplinée qui se construit. Cette construction s'opère sur les besoins du terrain, sur les nécessités sociales objectivées par des acteurs sociaux qui veulent ensemble trouver des réponses, réaliser des résultats. Notre engagement professionnel nous réunit, le terrain nous relie, l'action sociale se construit en déliant les langues et en osant un discours pragmatiques. Les enjeux liés à l'intervention sociale peuvent être réellement pointés par nos actions sans prendre en otage le bénéficiaire ou l'institution.

Claude Blanc, président
Sabine Corzani, vice-présidente

CB&SC/7 novembre 2014